



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

NICOLE BRICQ
MINISTRE DU COMMERCE ÉTRANGER

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.commerce-exterieur.gouv.fr

Paris, le 12 février 2014
N° 1089/510

Une politique d'assurance crédit ambitieuse au service de nos entreprises exportatrices

La politique assurance-crédit pour 2014 a été présentée cet après-midi à Bercy à plus de 450 chefs d'entreprises et acteurs du financement des exportations (banques, assurances).

La politique d'assurance-crédit définit, pour l'année à venir, les modalités d'intervention et les capacités de prise en garantie de contrats à l'exportation par la Coface agissant pour le compte de l'Etat, à partir d'une analyse des risques financiers et politiques présentés par les acheteurs étrangers et des perspectives de flux d'exportations françaises vers ces pays. Cette analyse se fonde sur l'expertise des services économiques de Bercy présents dans plus de 100 pays.

La politique d'assurance-crédit constitue un des piliers de l'action économique internationale conduite par le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère du Commerce extérieur. En permettant le financement des contrats internationaux conclus par les entreprises françaises, elle répond à un besoin essentiel de nos exportateurs. L'encours de contrats garantis dans le cadre de cette politique est aujourd'hui supérieur à 61 milliards d'euros, ce qui fait de ce dispositif un élément central du système français de soutien à l'exportation, le plus important en volume.

Avec près de 11,9 milliards d'euros de promesses de garantie délivrées et 7,1 milliards d'euros de contrats garantis conclus, le bilan 2013 de la politique d'assurance-crédit a été marqué par de nombreux succès. L'assurance-crédit publique a ainsi permis en 2013 aux exportateurs français :

- de participer à la réalisation de grands projets d'infrastructure, notamment dans les domaines de l'énergie et du transport ;
- de maintenir leur présence sur des marchés très concurrentiels (aéronautique, énergie, spatial...);
- de se développer sur les marchés internationaux, en particulier pour ce qui concerne les PME et les ETI.

Afin de consolider ces succès, la politique d'assurance-crédit pour l'année 2014 porte l'ambition d'une projection encore plus large des exportateurs français sur l'ensemble des marchés internationaux, et en particulier dans les pays à fort potentiel de croissance.

Pour ce faire, l'ouverture de la politique d'assurance-crédit aux pays importateurs se poursuivra en 2014, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises.

Cette évolution accompagne la poursuite de la mise à niveau du dispositif français de soutien au financement des exportations, qui permet de proposer aux entreprises des réponses toujours plus compétitives. Elle s'articule pleinement avec les réformes engagées dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi de novembre 2012. Celles-ci ont trouvé une traduction concrète dans les lois de finances rectificatives de 2012 et de



2013, qui ont doté le système français de soutien à l'export de nouveaux instruments de financement, et dans le Plan d'action pour démocratiser l'accès des PME et des ETI aux soutiens financiers à l'export présenté le 22 mai 2013, qui simplifie et améliore l'ensemble des dispositifs de soutien à l'export destinés à ces entreprises.

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI : 01.53.18.40.82

Cabinet de Nicole BRICQ : 01.53.18.46.89